



## AVIS DE CONVOCATION

---

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, vous êtes convoqués à une session spéciale du conseil qui se tiendra le **24 août 2015, à 19h30** dans la salle du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

---

### ORDRE DU JOUR

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Période de questions**

**3. Travaux publics**

- a) Octroi du contrat pour la réfection de la Route 105
- b) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux de drainage sur les chemins Meredith, Wallace et Wright
- c) Octroi du contrat pour le remplacement des ponceaux sur les chemins Notch et du Lac Meech
- d) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-26 rév. 1) pour le projet infrastructures pour le secteur Centre-Village - Lot #1
- e) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-33) pour le projet infrastructures pour le secteur Centre-Village - Lot #1
- f) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-05 rév. 1, DC-06, DC-07) pour le projet infrastructures pour le secteur Centre-Village - Lot #4
- g) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-09) pour le projet infrastructures pour le secteur Centre-Village - Lot #4
- h) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-10) pour le projet infrastructures pour le secteur Centre-Village - Lot #4

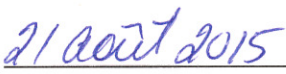
**4. Loisirs, sport, culture et vie communautaire**

- a) Demande de subvention pour une étude de faisabilité pour le corridor ferroviaire de Chelsea
- b) Appel d'offres pour étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire de Chelsea en parc linéaire

**5. Levée de la session**

Approuvé par :

  
Charles Ricard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
Date

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE 105**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la Route 105 ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 4 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Excavasphalte (6422845 Canada Inc.)	1 729 658,39 \$
Construction Edelweiss Inc.	1 763 362,66 \$
Eurovia Québec Construction Inc. (Outaouais)	1 828 840,86 \$
Pavage Coco (Coco Paving Inc.)	1 967 495,61 \$

ATTENDU QUE la firme STANTEC a procédé à l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Excavasphalte (6422845 Canada Inc.), est conforme et la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller , appuyé par le conseiller et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la réfection de la Route 105 au montant de 1 729 658,39 \$, incluant les taxes, à Excavasphalte (6422845 Canada Inc.) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant : 23-040-00-721 (Infrastructures ch. – Pavage et réfection (20 ans), règlement d'emprunt 923-15.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LES CHEMINS  
MEREDITH, WALLACE ET WRIGHT**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux de drainage sur les chemins Meredith, Wallace et Wright ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été créé par la municipalité de Chelsea et a procédé à l'analyse des soumissions reçues ;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, 3 soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>POINTAGE %</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
SMI	74 %	47 500 \$
CIMA	73 %	79 200 \$
WSP	81 %	94 000 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par SMI est celle recommandée par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller , appuyé par le conseiller et résolu que ce conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux de drainage sur les chemins Meredith, Wallace et Wright au montant de 47 500 \$, incluant les taxes, à SMI ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemins – Drainage et ponceaux (20 ans)), règlements d'emprunt no. 813-12 et 923-15.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PONCEAUX SUR  
LES CHEMINS NOTCH ET DU LAC MEECH**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des ponceaux sur les chemins Notch et du Lac Meech ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, 7 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Excavasphalte (6422845 Canada Inc.)	318 604,04 \$
Eurovia Québec Construction Inc. (Outaouais)	376 128,30 \$
Construction Edelweiss Inc.	441 969,12 \$
Construction FGK Inc.	510 075,09 \$
Nugent Construction Inc.	529 967,87 \$
Les Constructions CJRB Inc.	546 131,25 \$
Les Constructions B.G.P.	555 627,04 \$

ATTENDU QUE la firme WSP a procédé à l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Excavasphalte (6422845 Canada Inc.), est conforme et la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que ce conseil octroie le contrat pour le remplacement des ponceaux sur les chemins Notch et du Lac Meech au montant de 318 604,04 \$, incluant les taxes, à Excavasphalte (6422845 Canada Inc.) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant :

23-040-30-721 (Infrastructures ch. - Drainage/ponceaux), règlement d'emprunt 746-09, 756-10 - travaux sur le chemin du Lac Meech et 851-13 - travaux sur le chemin Notch.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-26 rév. 1)  
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR  
CENTRE-VILLAGE – LOT #1**

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 \$, incluant les taxes, pour la construction de conduites Lot 1 par sa résolution no. 308-14;

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé de se brancher au réseau d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE les citoyens ont payé à la municipalité les frais de branchement au réseau d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE le détail des coûts pour les travaux supplémentaires est le suivant :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>			
Branchement Route 105 et Old Chelsea	13 508,90 \$	1 global	13 508,90 \$
<b>TPS (5 %)</b>			675,45 \$
<b>TVQ (9.975 %)</b>			1 347,51 \$
<b>TOTAL</b>			15 531,86 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires ci-haut mentionnées au montant total de 15 531,86 \$, incluant les taxes ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :  
23-050-50-721 (Branchements supplémentaires)

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-33) POUR  
LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-  
VILLAGE – LOT #1**

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 \$, incluant les taxes, pour la construction de conduites Lot #1 par sa résolution no. 308-14;

ATTENDU QUE des demandes supplémentaires de signalisation des travaux ont été demandées par les commerçants, la Municipalité de Chelsea, le MTQ et la Ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le détail des coûts pour les travaux supplémentaires est le suivant :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>			
Signalisation supplémentaire	3 148,75 \$	1 global	3 148,75 \$
<b>TPS (5 %)</b>			157,44 \$
<b>TVQ (9.975 %)</b>			314,09 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 620,28 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires ci-haut mentionnées au montant total de 3 620,28 \$, incluant les taxes ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :  
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12  
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12  
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12  
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No835), règlement d'emprunt 835-12

DÉCISION :

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-05 rév. 1, DC-06, DC-07)  
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR  
LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire par sa résolution no. 218-14 ;

ATTENDU QUE des dessins d'atelier concernant les travaux de mécanique de procédé pour le poste de Mill doivent être produits ;

ATTENDU QUE la présence de roc a été décelée à l'intersection du chemin Old Chelsea et de la Route 105 à l'endroit où le réservoir d'eau potable doit être installé ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués au site des usines concernant le raccordement des conduites du lot 4 au lot 1 (limite des travaux chemin Hudson et site usine);

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>			
Mécanique de procédés (dessins d'atelier)	6 682,98 \$	1 global	6 682,98 \$
Roc (bris, nettoyage remblai contrôle)	24 524,13 \$	1 global	24 524,13 \$
Transitions conduites	3 184,35 \$	1 global	3 184,35 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>			34 391,46 \$
<b>Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)</b>			3 439,15 \$
<b>Total travaux non prévus</b>			37 830,61 \$
<b>TPS (5 %)</b>			1 891,53 \$
<b>TVQ (9.975 %)</b>			3 773,60 \$
<b>TOTAL</b>			43 495,74 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 43 495,74 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller , et appuyé par le conseiller et résolu que ce conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 43 495,74 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 05 rév. 1, no. 6, no. 7) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :  
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12  
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12  
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12  
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12.

DÉCISION :



**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-09) POUR LE PROJET  
INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire par sa résolution no. 218-14 ;

ATTENDU QUE le MTQ a demandé des changements au site du réservoir d'eau potable suite aux changements de configuration du site ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>			
Exigences supplémentaires MTQ	17 404,65 \$	1 global	17 404,65 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>			17 404,65 \$
<b>Administration et profits de l'entrepreneur général (10 %)</b>			1 740,47 \$
<b>Total travaux non prévus</b>			19 145,12 \$
<b>TPS (5 %)</b>			957,26 \$
<b>TVQ (9.975 %)</b>			1 909,73 \$
<b>TOTAL</b>			22 012,11 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 22 012,11 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, et appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que ce conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 22 012,11 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 09) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :  
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12  
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12  
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12  
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12.

DÉCISION :

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-10) POUR LE PROJET  
INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939.86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire par sa résolution no. 218-14 ;

ATTENDU QUE la livraison des charpentes d'acier devra se faire en deux étapes dû au fait que le MDDELCC a émis les certificats d'autorisation de l'eau potable et des eaux usées à quatre mois d'intervalle ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>			
Mobilisation double livraison acier	5 520,00 \$	1 global	5 520,00 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>			5 520,00 \$
<b>Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)</b>			552,00 \$
<b>Total travaux non prévus</b>			6 072,00 \$
<b>TPS (5 %)</b>			303,60 \$
<b>TVQ (9.975 %)</b>			605,68 \$
<b>TOTAL</b>			6 981,28 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 6 981,28 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande la dépense supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, et appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que ce conseil autorise la dépense supplémentaire à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 6 981,28 \$, incluant les taxes (directive de changement no. 10) ;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :  
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12  
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12  
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12  
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015/ August 24, 2015, extraordinary sitting**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE  
CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA  
GRANT REQUEST FOR A FEASIBILITY SURVEY FOR THE CHELSEA  
RAILWAY CORRIDOR**

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la Municipalité et la Compagnie de Chemin de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15), dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de Chelsea en parc linéaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit faire une étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire ;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, les fonds tirés du poste 02-701-504-19 et que celui-ci prévoit combler le manque à gagner par des programmes de subvention;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a l'intention de déposer une demande de subvention auprès du CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à bien l'étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil appui la demande de subvention auprès du CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à bien l'étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

DÉCISION :

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 8, 2015, extraordinary sitting**

**APPEL D'OFFRES POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA  
TRANSFORMATION DU CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA  
EN PARC LINÉAIRE /  
CALL FOR TENDERS FOR A FEASIBILITY SURVEY FOR THE  
TRANSFORMATION OF THE CHELSEA RAILROAD CORRIDOR  
INTO A LINEAR PARK**

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la Municipalité et la Compagnie de chemins de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15), dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de Chelsea en parc linéaire;

ATTENDU QU'afin de mandater une firme pour effectuer ladite étude de faisabilité, le Service des travaux publics et des infrastructures doit procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le budget du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire les fonds tirés du poste 02-701-504-19 et en partie par des programmes de subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que ce conseil autorise le Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à des appels d'offres publics pour une étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire en parc linéaire;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

DÉCISION:

**Session spéciale du 24 août 2015 / August 24, 2015, extraordinary sitting**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par  
le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session ordinaire soit levée.

DÉCISION: